



DEMANDE DE PERMIS PONCEAU EN BORDURE D'UNE VOIE PUBLIQUE

Matricule :

Section à remplir par le propriétaire

Étape 1 : Propriétaire et adresse postale

Nom :	
Adresse :	Code Postal :
Téléphone :	

Étape 2 : Localisation des travaux

Adresse : _____ Même que l'adresse postale

Étape 3 : Entrepreneur, si autre que le propriétaire

Nom :	
Adresse :	Code Postal :
Téléphone :	

Étape 4 : Date prévue des travaux

Date prévue des travaux : _____

Étape 5 : Description des travaux

Étape 6 : Règles d'exécution

- Les travaux doivent être exécutés de manière à prévenir l'accumulation d'eau sur la chaussée et l'accotement de la voie publique et sur les terrains et les fossés avoisinants; ils doivent être réalisés de façon à maintenir les fonctions de drainage;
- Tous les coûts d'ajout d'un ponceau sont à la charge du requérant;
- Lorsque le ponceau du requérant nécessite des travaux affectant d'autres immeubles, la Municipalité se réserve le droit d'exiger le consentement unanime des propriétaires des immeubles affectés par ces travaux;
- Dans certains cas, la Municipalité se réserve le droit d'exiger que les travaux soient vérifiés par un ingénieur mandaté par la Municipalité et ce, aux frais du requérant;
- À la fin des travaux, le requérant doit aviser la Municipalité afin qu'elle puisse prévoir une inspection des travaux.

Étape 7 : Schéma des travaux

Étape 5 : Signature

Signature du propriétaire _____

Date : _____

Coût du permis : 20\$

Délai de validité du permis : 60 jours à partir de l'émission du permis

Section à remplir par la Municipalité

Date de réception de la demande : _____

Signature _____